

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 12 juin 2015**

-----

L'an deux mil quinze, le douze juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

**Présents** : Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr LE BLANC Christian, 1er Adjoint, Mr JOSSET Antoine, 2<sup>ème</sup> Adjoint, MM. PANNETIER Roland - GOURDIN Laurent - RICHARD Guy - Mme MAUVIEUX Florence

**Excusées** : Mmes FAYET Isabelle - COMBE Laurence  
Mme MAUVIEUX a été désignée secrétaire de séance.

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que Mr le Préfet a accepté, le 1<sup>er</sup> juin 2015, la démission de Mme LIBERPNEY Valérie, 3<sup>ème</sup> adjointe.

**DELIBERATION N° 2015/24 :**

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Révision des tarifs pour 2015 -**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ministériel du 6 août 2007 qui fixe le montant maximal de l'abonnement au service de l'assainissement collectif à 40 % du coût du service pour une consommation de 120 m3/an,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- ⇒ de prévoir une augmentation des tarifs de 2 % par rapport à 2014,
- ⇒ de fixer l'abonnement annuel 2015 pour l'assainissement collectif à 87.50 € HT, avec TVA à 10 %,
- ⇒ de fixer la redevance sur consommation à 1.098 € HT, avec TVA à 10 %,
- ⇒ d'appliquer la redevance pour modernisation des réseaux de collecte maintenue au taux de 0.190 € HT/m3 au 1<sup>er</sup> janvier 2015, avec TVA à 10 %, selon la Loi sur l'Eau, permettant à l'Agence de l'Eau de percevoir, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, cette redevance calculée sur le volume d'eau pris en compte pour facturer l'assainissement,
- ⇒ de prévoir deux facturations dans l'année soit :
  - en juillet : l'abonnement annuel
  - en novembre : la redevance sur consommation et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte

**DELIBERATION N° 2015/25 :**

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Remplacement de la 2<sup>ème</sup> pompe du poste de relèvement –**

Mr le Maire informe les conseillers municipaux qu'après le remplacement d'une pompe du poste de relèvement principal du réseau d'assainissement collectif, la Sté VEOLIA a constaté que la 2<sup>ème</sup> pompe était également défectueuse. Un devis de 1 434.56 € TTC est proposé pour le remplacement de cette 2<sup>ème</sup> pompe.

Le Conseil Municipal, après délibération :

⇒ décide le remplacement de la pompe défectueuse et accepte le devis de la Sté VEOLIA de Mayenne.

**LOTISSEMENT DES DEUX CHENES : Analyse des offres de prêt –**

Mr le Maire présente aux conseillers municipaux les offres de prêt, pour aider au financement du Lotissement des Deux Chênes, proposées par La Banque Postale et par la Caisse du Crédit Agricole. Afin d'affiner son choix, le Conseil Municipal demande une proposition complémentaire :

- à la Banque Postale pour un prêt à taux variable
- à la Caisse du Crédit Agricole pour un prêt à taux fixe

**AMENAGEMENT DE LA PLACE DU HAUT BOURG : Estimation des travaux –**

Mr le Maire présente une estimation de Mr Vincent DURET, géomètre, concernant l'aménagement de la place du Haut Bourg pour un montant global de 100 344.00 € TTC. Le Conseil Municipal demande que le problème d'évacuation des eaux pluviales soit revu avec Mr DURET d'en le but d'en réduire le coût. Une réflexion sera également à mener concernant la longueur du parterre central de façon à ce qu'il ne gêne pas la circulation des véhicules longs (tracteurs, cars, ...) qui viennent manœuvrer sur cette place.

.../...

### **ETUDE DES « COMMUNES NOUVELLES » –**

Une réunion d'information a eu lieu le 5 juin dernier à Saulges à laquelle étaient invités les élus et les secrétaires de mairies des communes de Saulges, St Georges Le Fléchar, St Jean sur Erve, St Pierre sur Erve, Thorigné en Charnie et Vaiges.

Une nouvelle réunion sera organisée le 19 juin à Saulges pour une concertation entre les élus des 4 communes de Saulges, St Jean sur Erve, St Pierre sur Erve et Thorigné en Charnie.

### **REGULARISATION FONCIERE DES CHEMINS –**

Mr LE BLANC fait le récapitulatif des régularisations foncières effectuées :

- en 2010 : Chemins de La Maubertière et du Verger
- en 2013 : Chemins de La Moineterie, des Besnardières, de La Réchaussée et du Mortier
- en 2015 : Chemins de La Bondie, de La Chesnardière et des Grands Auvers

A ce jour, cette opération a concerné 9 chemins, 40 parcelles et 19 propriétaires.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **PROJET D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) –**

Mr le Maire informe les conseillers municipaux qu'une réunion aura lieu le 18 juin prochain concernant un projet de PLUi. Mr le Maire propose de se prononcer en faveur de ce projet lors du prochain conseil communautaire.

### **DELIBERATION N° 2015/26 :**

#### **PLAN D'ACTION CONTRE LE FRELON ASIATIQUE –**

Suite à la réunion d'information de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de La Mayenne (FDGDON) concernant le plan d'action contre le développement du frelon asiatique avec une proposition de formation,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- ⇒ de participer à ce plan d'action,
- ⇒ de nommer Mr PANNETIER Roland, référent de l'opération et Mr GOURDIN Laurent, suppléant.

### **PORTAIL DU GITE COMMUNAL –**

Il sera demandé un devis à Mr HUBERT, menuisier, pour la réparation du portail du gîte communal.

### **TERRAIN DE LA COLLINE ST SYLVAIN –**

Le fauchage du pré de la Colline St Sylvain est à prévoir.

### **CHANTIER « ARGENT DE POCHE » -**

Mr JOSSET informe les conseillers municipaux que dans le cadre de l'opération « Argent de Poche » organisée par la Communauté de Communes des Coëvrons, un chantier est prévu sur la commune du 21 au 24 juillet prochains. Trois jeunes de St Pierre sur Erve sont concernés.

### **AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP) –**

Une réunion d'information a eu lieu le 11 mai dernier à la Communauté de Communes des Coëvrons concernant l'Ad'AP. L'échéance pour le dépôt de ce dossier à la Préfecture est le 27 septembre 2015. Mr le Maire se charge de se renseigner près de la Communauté de Communes sur la commande groupée proposée.